



Pour que ton avenir (futur) professionnel soit plus facile.

La RQTH peut t'aider !

- Si tu as **16 ans** (ou dès 15 ans si tu veux te former chez un patron)
- Si tu as une **maladie invalidante** par exemple le diabète, l'épilepsie, l'hépatite, le cancer, une maladie respiratoire, ..., **un handicap** qui ne se voit pas forcément ?
- Si tu as du mal à **continuer tes études** (école, collège, lycée), à **trouver un stage ou un travail** parce que parfois :
 - Tu es fatigué
 - Ou tu as mal
 - Ou tu ne peux pas te déplacer

La « **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** » est aussi appelée RQTH.

Avec la RQTH, on dit que tu es « **Reconnu comme travailleur handicapé** »

Une RQTH peut rendre ta vie de lycéen, étudiant, apprenti et de travailleur (on dit aussi salarié) plus facile.



Qui peut savoir que tu es reconnu travailleur handicapé ?

- Cette reconnaissance reste personnelle et confidentielle. Personne ne sait, sauf toi et la MDPH.
- C'est toi seul qui décides si c'est important de le dire ou pas.



Qui nous a aidé à faire ce document ?

Le Fonds Social Européen (FSE) a cofinancé cette action.

Le Groupe nea et Com'access en partenariat avec :

Les Foyers de Saint-Maur et La Fédération de Aveugles de France

Tu peux trouver les réponses à tes questions

dans le document : A quoi sert la RQTH pour les jeunes handicapés ?

Ce document est accessible à tous sur notre site internet :

<http://www.jeune-handi-ecole-emploi.ac-versailles.fr>



ou en flashant ce QR code avec ton smartphone.

Exemple des questions :

Qui peut savoir que tu demandes une RQTH ?

Quand peux-tu demander une RQTH ?

A quoi sert la RQTH ?

Pourquoi être reconnu Travailleur Handicapé ?

Que faut-il faire pour demander la RQTH ?

Qui donne la RQTH ?

Ce que veulent dire les abréviations



Si tu as besoin d'aide

Le Service académique de l'école inclusive de l'académie de Versailles est là :

- pour rendre l'**avenir professionnel** des jeunes en situation de handicap **plus facile**
- pour **répondre à toutes tes questions** et t'aider à remplir tes dossiers administratifs.

Notre entretien restera **confidentiel**.

N'hésite pas à **nous contacter pour en savoir plus**.



- Tu peux envoyer un e-mail à cette adresse : **jeune.handi.emploi@ac-versailles.fr**
- Tu peux aussi aller voir notre site internet : <http://www.jeune-handi-ecole-emploi.ac-versailles.fr>
- Tu peux également nous téléphoner au :
Téléphone : **01 30 83 40 45** ou Mobile : **06 23 11 48 34**



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*